

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

Brussels, March 1981

**INFORMATION  
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

**THE COMMISSION PROPOSES SPECIAL MEASURES TO HELP  
IRISH FARMERS**

The Commission has just proposed a series of measures to help Irish agriculture through the current difficult period. The measures in question concern the livestock sector which accounts for 80 % of Irish Agricultural output, and would cost the Community budget just over 46 million ECU's over two years. (1)

The reason for this special package can be explained in a few figures. In 1980 farm incomes in Ireland fell by an estimated 20 percentage points in real terms, the biggest fall recorded in any member state and twice the average fall in farm incomes in the Community as a whole which was about 9 %. Although farm incomes in Ireland doubled in real terms between 1968 and 1978, they are estimated to have declined by over 40 % in the last two years. As a result, incomes in the farming sector, which from 1968 to 1978 rose faster than in the rest of the economy, have now fallen behind the general rise in incomes since 1968. As it is, the general income level in Ireland is lower than in most other member states. What makes the present situation particularly serious is that agriculture represents a much more important part of the Irish Economy than in the Community as a whole. The agricultural sector in Ireland currently contributes 17 % of GNP, employs directly 20 % of the labour force and generates about 43 % of total exports. (2)

The Common Agricultural Policy cannot of course be expected to correct economic difficulties resulting from differences in the general economic situation of individual member states, but in the particular case of Ireland, the Commission is in favour of certain measures which will benefit farm incomes while also helping to improve the structure of Irish agriculture. The measures which all concern the livestock sector, are as follows :

- a livestock improvement programme including measures to intensify the present livestock performance testing, farm recording and progeny testing arrangements as well as a scheme to reduce the cost of artificial insemination for the improvement of the beef herd.
- financial incentives to encourage farmers to make silage instead of hay as winter fodder and to promote the greater use of lime to improve the yield and quality of their pastures.
- The cost of tuberculosis and brucellosis testing of cattle prior to transit, hitherto borne by the farmers, will be paid for out of public funds, with the Community reimbursing 50 % of the cost to the Irish Government
- In addition to the Community premium for suckling cows, which the Commission has proposed to increase from 20 ECU per head to 21.6 ECU for the 1981/82 farm year, Irish producers would also benefit from a national aid of the same amount, the cost of which would be borne out of Community funds.

(1) COM (81) 106

./.

(2) The corresponding figures for the Community of Nine are respectively 4 %, 8 % and 7.6 %.

These aid measures would be made available for a period of two years.

The Community has always recognized the structural problems of Irish agriculture and has taken various steps designed to improve the situation. Apart from the introduction of the premium for suckling cows in 1980 and the partial exemption for producers in less favoured regions from the basic co-responsibility levy on milk, which was particularly significant for Ireland, the Community is contributing 224 million UCE over a period of ten years to a programme involving six specific projects designed to stimulate agricultural development in the less favoured areas of the West of Ireland, as well as 26 million UCE over 5 years for the purpose of improving drainage.

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
POKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, mars 1981

**LA COMMISSION PROPOSE DES MESURES SPECIALES EN FAVEUR  
DES AGRICULTEURS IRLANDAIS**

La Commission vient de proposer une série de mesures pour aider l'agriculture irlandaise à surmonter les difficultés qu'elle rencontre actuellement. Les mesures en question portent sur le secteur de l'élevage qui représente 80 % de la production agricole irlandaise et devraient coûter un peu plus de 46 millions d'Ecus au budget communautaire pour les deux années qui viennent.(1)

La raison pour laquelle ce train de mesures spéciales a été adopté tient en deux chiffres. En 1980, les revenus agricoles en Irlande ont diminué de 20 % selon les estimations en termes réels, ce qui constitue la baisse la plus importante enregistrée dans tous les Etats membres et représente deux fois la baisse moyenne des revenus agricoles dans la Communauté tout entière, moyenne qui avoisinait les 9 %. Bien que les revenus agricoles irlandais aient doublé en termes réels entre 1968 et 1978, on estime qu'ils ont diminué de plus de 40 % au cours des deux dernières années. Il s'ensuit que les revenus du secteur agricole qui, de 1968 à 1978, ont augmenté plus rapidement que dans les autres secteurs économiques, se situent désormais en deçà de l'augmentation générale des revenus qu'on a pu constater depuis 1968. En fait, le niveau général des revenus en Irlande est inférieur à celui de la plupart des autres Etats membres. Ce qui rend la situation actuelle particulièrement grave est que l'agriculture occupe une place beaucoup plus importante dans l'économie irlandaise que dans l'ensemble de la Communauté. Le secteur agricole en Irlande contribue actuellement pour 17 % du PIB, il emploie directement 20 % de la main-d'oeuvre active et est à l'origine de près de 43 % des exportations totales.(2)

On ne peut attendre de la politique agricole commune qu'elle corrige les difficultés économiques résultant des écarts qui caractérisent la situation économique générale des différents Etats membres, mais dans le cas particulier de l'Irlande, la Commission est favorable à l'adoption de certaines mesures qui relèveraient les revenus agricoles tout en permettant d'améliorer les structures de l'agriculture irlandaise. Ces mesures, qui portent toutes sur le secteur de l'élevage, sont les suivantes :

- un programme d'amélioration de l'élevage, et notamment des mesures visant à développer le contrôle des performances des animaux, les relevés effectués dans les exploitations et les dispositions en matière de contrôle de la descendance existants, ainsi qu'un dispositif destiné à limiter le coût de l'insémination artificielle pour l'amélioration du cheptel bovin.
- des incitations financières destinées à encourager les agriculteurs à utiliser l'ensilage plutôt que le foin comme fourrage d'hiver et à les inciter à recourir plus largement à la chaux pour améliorer le rendement et la qualité de leurs pâturages.
- le coût du dépistage de la tuberculose et de la brucellose avant tout transfert du bétail, qui était jusqu'ici supporté par les agriculteurs, sera pris en charge par l'Etat, la Communauté remboursant 50 % des frais assumés au gouvernement irlandais.

- Outre la prime offerte par la Communauté pour les vaches allaitantes que la Commission a proposé de faire passer de 20 Ecus par tête à 21,6 Ecus pour la campagne 1981/82 - Les producteurs irlandais bénéficieraient également d'une aide nationale d'un montant équivalent dont le coût sera supporté par les fonds de la Communauté.

Ces mesures d'aides seront mises en oeuvre pendant une période de deux ans.

La Communauté a toujours reconnu les problèmes structurels propres à l'agriculture irlandaise et a pris diverses mesures destinées à améliorer cette situation. En dehors de l'introduction de la prime pour les vaches allaitantes en 1980 et les exemptions partielles consenties aux producteurs des régions défavorisées en ce qui concerne le prélèvement de coresponsabilité sur le lait - exemptions particulièrement importantes en Irlande - la Communauté participe pour un montant de 224 millions d'UCE sur une période de 10 ans à un programme qui comporte six projets spécifiques visant à stimuler le développement agricole dans les zones défavorisées de l'ouest de l'Irlande, et pour un montant de 26 millions d'UCE sur 5 ans à un programme d'amélioration des systèmes de drainage.

---

(1) COM(81)106

(2) Les chiffres correspondants pour la Communauté à Neuf sont respectivement de 4 %, 8 % et 7,6 %.